I.N.A.M.I. Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2020/146 du 19 mai 2020

62/1320

63/1301

Instructions comptables et statistiques ; prestations temporaires dans le contexte du Covid-19.

Dans le contexte de la crise COVID-19, des rétributions pour les prestations temporaires ont été ajoutées.

Les instructions comptables et statistiques sont modifiées comme suit :

Nouveaux pseudocodes nomenclature :

Biologie clinique:

554934-554945: Détection au moins du virus SARS-CoV-2 au moyen d'une technique d'amplification

moléculaire

554956-554960: Détection d'antigènes du virus SARS-CoV-2

Intervention AMI : dépenses - nombre de cas - pas de jours

Tickets modérateurs: pas de dépenses – pas de cas – pas de jours

Date d'application:

Les tests moléculaires (554934-554945) sont applicables pour les <u>prestations effectuées à partir du</u> <u>1er mars 2020</u>.

Les tests antigènes (554956-554960) sont applicables pour les <u>prestations effectuées à partir du</u> **1**er **avril 2020**.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

M. Daubie Directeur général a.i.

Annexes: nihil